

PROJET SPORTIF FEDERAL

Annexe clubs

SAISIE DES DEMANDES

Pour tous les clubs, les comités départementaux et les comités régionaux, les demandes de subvention 2021 devront **impérativement** être déposées sur la plateforme suivante :

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr>

Comment saisir ma demande de subvention en ligne



Plusieurs étapes sont nécessaires pour déposer votre demande en ligne :

1. Créer un compte* ou s'identifier sur la plateforme

<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

*Si vous avez déjà déposé un dossier l'an dernier sur la plateforme lecompteAsso et que vous avez la possibilité de reconduire la mise en œuvre de vos actions (si elles rentrent dans les orientations 2021), **vous pouvez cliquer sur le bouton « renouvellement »**. Vous devrez saisir le compte-rendu financier de l'action subventionnée en 2020.*

2. Renseigner l'ensemble des documents administratifs demandés ou les mettre à jour
3. Faire votre demande de subvention en inscrivant impérativement le code correspondant à la demande FFLutte - #votre région - Projet sportif fédéral dans l'onglet « recherche de subvention » :

Libellé de la subvention	Code de la subvention
FFLutte - Auvergne-Rhône-Alpes - Projet sportif fédéral	1317
FFLutte - Bourgogne-Franche-Comté - Projet sportif fédéral	1318
FFLutte - Bretagne - Projet sportif fédéral	1319
FFLutte - Centre-Val de Loire - Projet 3sportif fédéral	1320
FFLutte - Grand Est - Projet sportif fédéral	1321
FFLutte - Hauts-de-France - Projet sportif fédéral	1322
FFLutte - Île-de-France - Projet sportif fédéral	1323
FFLutte - Normandie - Projet sportif fédéral	1324
FFLutte - Nouvelle Aquitaine - Projet sportif fédéral	1325
FFLutte - Occitanie - Projet sportif fédéral	1326
FFLutte - Pays de la Loire - Projet sportif fédéral	1327
FFLutte - Provence-Alpes-Côte d'Azur - Projet sportif fédéral	1328
FFLutte - La Réunion - Projet sportif fédéral	1332

PROJET SPORTIF FEDERAL

Annexe clubs

SAISIE DES DEMANDES

4. Saisir vos actions en formalisant, dans l'espace « Intitulé », des titres d'actions correspondant aux priorités et actions définis dans cette note
5. Suivre la procédure jusqu'à la validation de la démarche.

*Pour les structures n'ayant jamais utilisé la plateforme et devant créer un compte, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : <https://www.youtube.com/watch?v=E1q99-IOe3w>

*Pour mettre à jour les informations administratives de votre association sur la plateforme, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : https://www.youtube.com/watch?v=j9SEOhulm2M&feature=emb_title

* Pour déposer vos actions et demander une subvention, vous pouvez suivre le tutoriel suivant : https://www.youtube.com/watch?v=oCxi_FlBXFg

D'une manière générale, pour tout renseignement sur la plateforme, merci de parcourir le site gouvernemental dédié en amont : <https://associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Les demandes incomplètes ou non validées à la fermeture de la plateforme ne seront pas prises en compte.

- ▲ **ATTENTION** : Pensez à enregistrer régulièrement les pages renseignées durant la saisie sur la plateforme **lecompteasso**, les déconnexions à la plateforme se font toutes les 30 minutes.



Des questions ?

Vous êtes un club ou un Comité Départemental ?

Mettez-vous en relation avec le CTR ou référent technique et/ou un représentant élu de votre Comité Régional pour parler de vos projets

Vous êtes un Comité Régional ?

Mettez-vous en relation avec Pierre VAZELLES, Directeur des Territoires, et/ou Patricia ROSSIGNOL, vice-présidente en charge des Territoires

PROJET SPORTIF FEDERAL

Annexe clubs

SAISIE DES DEMANDES

Spécificités pour ma saisie PSF FFLDA



La plateforme lecompteasso est déjà pré-paramétré pour saisir les différentes actions que vous souhaitez présenter selon les 3 objectifs opérationnels de l'ANS (liste déroulante).

La FFLDA a choisi, en relation avec l'ANS, de réunir l'ensemble de ses demandes sur les 3 axes ci-après. Le « Développement des pratiques » doit permettre de retrouver la promotion du Sport Santé comme moyen de certaines actions, et le développement de l'éthique et de la citoyenneté comme un objectif de certaines actions. Toutes les demandes doivent être obligatoirement saisies sur :

- **Développement de la pratique**
- **Plan de relance**
- **Accession territoriale au sport de haut-niveau**

Une fois votre choix fait dans la liste déroulante, une autre liste déroulante vous sera proposée avec une liste d'actions éligibles au financement dans le cadre du PSF FFLDA.

Vous trouverez l'ensemble des priorités PSF FFLDA (cf. Note de cadrage) déclinées en 9 actions éligibles pour les clubs :

- 3 actions de développement éligibles uniquement pour les clubs :
 - Actions qui visent à capter un nouveau public là où il est présent
 - Actions qui visent à diversifier l'offre de pratique ou les publics accueillis dans les clubs
 - Actions qui visent à fidéliser les pratiquants

Les actions spécifiques « féminisation » ou « public en situation de handicap » sont à porter dans ces 3 actions de développement.

- 3 actions issus du plan de relance :
 - Actions liées à la reprise de l'activité sportive
 - Actions liées aux protocoles sanitaires pour la tenue de la pratique
 - Aides aux associations en grande difficultés suite à la pandémie
- 3 actions de l'Accession territoriale au sport de haut-niveau (uniquement clubs performance du PPF) :
 - PPF : Actions sportives
 - PPF : Encadrement
 - PPF : Optimisation de l'entraînement

Quand votre saisie est complète et validée, vous devez être destinataire d'un mail d'enregistrement et un numéro d'enregistrement de la demande. Si ce n'est pas le cas, votre demande n'est pas valide ! Il faudra donc reprendre et vérifier l'ensemble des étapes (et/ou vérifiez également vos spams)